



## Retrouver l'espace public libre

Résolus et combatifs dans les épreuves et les difficultés que nous connaissons depuis 2015 et particulièrement depuis la crise sanitaire, les Centres Nationaux des arts de la rue et de l'espace public se sont mobilisés et adaptés sans cesse. En responsabilité, nous avons dû appliquer les mesures sécuritaires et sanitaires pour soutenir notre secteur, préserver les compagnies et la création et maintenir les enjeux démocratiques d'accès à la culture pour toutes et tous.

Aujourd'hui, force est de constater qu'à nouveau la présence artistique libre dans l'espace public, et par conséquent dans la société, est impossible. En tant que citoyen et professionnel, l'espace public nous est retiré et nos manifestations empêchées au moment même où la dynamique de reprise des festivals en espace public et la réouverture de nombreux lieux de la vie culturelle sont engagées.

A l'air libre, dans nos espaces du quotidien, il nous est demandé de délimiter des "ERP" de plein air (Établissement Recevant du Public), de jouer dans des espaces clos, cachés, de mettre en place des systèmes de réservations et de vérification. A partir du 21 juillet, jour d'ouverture du festival de Chalon-sur-Saône, s'ajoute de façon subite et non concertée l'obligation de contrôle sur les publics d'un pass sanitaire valide pour tout événement réunissant plus de 49 personnes, même en extérieur. Cela ne correspond en rien à nos valeurs, à nos pratiques, à nos exigences. Nous nous retrouvons obligés de contrôler les publics, contraints de discriminer alors que nous militons pour une sensibilisation toujours plus large de la population.

Cette imposition dénature la relation que nous tissons depuis tant d'années avec les habitants de nos territoires de vie et de jeu. Nos pratiques se pensent au cœur des villes et des villages et ne peuvent se réduire à des lieux de spectacles aménagés en "plein air".

Au-delà des CNAREP, cette situation est subie par l'ensemble du champ des arts de la rue et de l'espace public. Les festivals, les saisons, les rendez-vous, temps forts et temps de visibilité professionnelle, sont fortement impactés voire condamnés, comme à Aurillac. Nous ajoutons ainsi une année noire à la précédente au sein d'un secteur déjà extrêmement fragilisé.

Nous avons choisi d'œuvrer dans l'espace public pour ses potentiels et usages en libre accès pour toutes et tous. Lieu des libertés individuelles et collectives par excellence, lieu à vivre, il devient, au vu des restrictions qui se succèdent, un espace fermé et sécurisé à outrance, un espace déshumanisé.

Jusqu'où glisserons-nous ?

Il y a urgence à agir collectivement pour sortir de cette impasse.

Nous en appelons à un dialogue constructif avec l'ensemble des acteurs de l'espace public, les autorités locales pour rendre à nouveau possible la présence artistique libre dans l'espace public.

**L'association des Centres nationaux des arts de la rue et de l'espace public  
Chalon-sur-Saône le 23 juillet 2021**

L'Abattoir, Chalon-sur-Saône – Atelier 231, Sotteville-lès-Rouen – Ateliers Frappaz, Villeurbanne – Le Boulon, Vieux-Condé – Le Citron Jaune, Port-Saint-Louis-du-Rhône – Eclat, Aurillac – Le Fourneau, Brest – Lieux publics, Marseille – Le Moulin Fondu, Noisy-le-Sec – L'Usine Tournefeuille – Pronomade(s) en Haute-Garonne – Quelques p'Arts, Boulieu-lès-Annonay – Sur le pont, La Rochelle

**L'association des CNAREP – [coordination@cnarep.fr](mailto:coordination@cnarep.fr)**